

Associations avec salariés



CONVERGENCE,  
**notre** offre sur mesure pour  
couvrir tous **vos** risques

L'ASSURANCE DES TERRITOIRES



# Notre ambition : **nous** adapter à **vos** besoins et à leur évolution

- SMACL Assurances, assureur reconnu depuis 50 ans sur la protection des territoires et des associations.
- Une capacité d'adaptation et une expertise qui font notre force et nous ont permis de développer une offre d'assurance ajustable selon votre situation.

## À **vos** côtés en toutes circonstances



### Gérez vos contrats

- adaptez vos contrats à votre situation en temps réel : modifier vos coordonnées, ajouter et personnaliser les rubriques liées à vos représentants, déposer vos documents (RIB, statuts, etc.), ajustez vos règlements ;
- obtenez vos attestations : responsabilités civile, dommages aux biens ;
- consultez votre avis d'échéance annuel.



### Déclarez un sinistre

- déclarez simplement et rapidement vos sinistres en ligne ;
- téléchargez vos états de sinistralité.



### Maîtrisez vos risques

- ajouter, modifier et résilier vos bâtiments assurés sur une carte de géolocalisation et télécharger la liste de tous vos risques ;
- profitez de l'accompagnement de notre équipe Prévention pour réaliser votre document unique ou autodiagnostic ; consultez nos animations de sensibilisation sur les risques naturels, les risques d'incendie et de malveillance.



### Restez informé

- grâce à l'Observatoire SMACL des risques, assurez une veille juridique pertinente et directement liée à vos préoccupations.

**50 ans**  
d'expertise

**6 700**  
associations  
bénéficient du  
contrat Convergence

**66 700**  
associations  
nous font confiance



# Composez **votre** contrat



## Assurez vos activités

### Contrat Responsabilité civile / défense pénale et recours

Pour garantir les conséquences pécuniaires que l'association peut encourir du fait des dommages corporels, matériels<sup>(1)</sup>.

#### Les **+** de l'offre

- locaux occasionnels d'activité garantis <sup>(1)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

Un salarié de l'association blesse accidentellement un enfant en situation de handicap dont l'association a la garde.



#### BON À SAVOIR

Pour être parfaitement protégé en tant que dirigeant, SMACL Assurances vous recommande l'assurance Responsabilité civile des dirigeants.

Ce contrat personnel vous protège<sup>(1)</sup> en cas de mise en cause personnelle susceptible de vous incomber dans l'exercice de vos fonctions.

Il inclut également<sup>(1)</sup> les frais de constitution de caution pénale, vos frais de défense, une assistance gestion de crise, une assistance psychologique, et l'accès à une information juridique.

### Contrat Protection juridique

Pour se prémunir contre les litiges liés à l'existence de l'association et à ses activités statutaires<sup>(1)</sup>.

#### Les **+** de l'offre

- un accompagnement dans la résolution de vos litiges par des juristes qualifiés.

#### Cas concret d'application du contrat :

Votre prestataire ne vous livre pas dans les délais prévus le matériel nécessaire à la manifestation.

### Contrat Sécurité des salariés et bénévoles d'association

Prise en charge de la défense de l'assuré en cas d'action le mettant en cause personnellement au titre de ses fonctions et garantie du recours pour le compte de l'assuré en vue d'obtenir la réparation des dommages subis par l'assuré dans le cadre de ses fonctions et résultant du fait d'un tiers<sup>(1)</sup>.

#### Les **+** de l'offre

- souscription collective pour un bénéfice individuel ;
- garanties adaptées aux risques juridiques de la vie associative ;
- service d'information juridique pour vous accompagner <sup>(1)</sup> ;
- garantie maintien de salaire <sup>(1)</sup> ;
- assistance psychologique <sup>(1)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

Un de vos salariés est accusé de maltraitance dans le cadre de ses fonctions sur une personne vulnérable.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat



### Contrat Indemnisation des accidents corporels

Pour réparer pécuniairement le préjudice subi par les personnes assurées dans les cas d'accidents corporels dont elles seraient victimes, au cours ou à l'occasion des activités organisées par votre association.

#### Les de l'offre

- une indemnisation en dehors de toute responsabilité <sup>(1)</sup> ;
- le versement d'un capital décès, invalidité <sup>(1)</sup> ;
- le remboursement des frais médicaux restant à la charge de la victime <sup>(1)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

Lors d'une réunion, le trésorier de l'association chute et se blesse gravement : il conserve une invalidité de 10 %, l'assurance de l'association lui verse un capital complémentaire.

### Contrat Annulation de manifestation

Pour garantir le remboursement des frais engagés par l'association dans le cas où la manifestation est annulée, ajournée ou écourtée <sup>(1)</sup>.

#### Les de l'offre

- la garantie annulation de manifestation en plein air <sup>(1)</sup> ;
- la garantie intempérie pendant la période estivale <sup>(1)</sup>.



#### Cas concret d'application du contrat :

À cause d'une intempérie, un festival est annulé.

### Contrat Protection financière

Pour compenser la perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption totale ou la réduction de l'activité assurée suite à un sinistre garanti <sup>(1)</sup>.

#### Les de l'offre

- la protection des équilibres financiers ;
- la prise en charge des frais supplémentaires.

#### Cas concret d'application du contrat :

Suite à incendie, votre local est en travaux et votre activité est fortement réduite. Un dédommagement est prévu pendant 12 mois <sup>(1)</sup>.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat



## Assurez votre patrimoine



### Contrat Dommages aux biens

Soyez serein : l'ensemble de votre patrimoine immobilier et son contenu sont garantis contre des événements tels que l'incendie, l'effondrement, la tempête, le dégât des eaux, le vol, le bris de glaces et vitraux<sup>(1)</sup>.

#### Les de l'offre

- une garantie en valeur à neuf ;
- une franchise unique.

#### Cas concret d'application du contrat :

Le local permanent de l'association a été fracturé et du matériel a été volé.

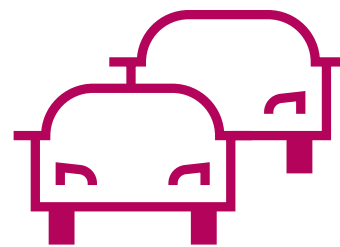


#### BON À SAVOIR

SMACL Assurances propose également des assurances pour couvrir vos objets, votre matériel informatique, vos bris de machine et vos instruments de musique.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat

## Assurez les véhicules



### Contrat Véhicules à moteur

Vos véhicules constituent un risque de mise en cause de la responsabilité de votre association ou de son conducteur, en même temps qu'ils représentent un patrimoine qu'il convient de protéger.

#### Les de l'offre

- automaticité de garantie pour les véhicules acquis en cours d'année ;
- assurance du conducteur incluse ;
- assistance 0 km incluse pour les véhicules de moins de 3,5 T <sup>(1)</sup> ;
- aucune majoration pour les conducteurs novices ;
- un contrat de type flotte, sans notion de bonus-malus ;
- une garantie tous usages (privé, prêt aux associations, etc.) <sup>(1)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

Votre tondeuse autoportée projette une pierre dans le pare-brise d'une voiture en stationnement.



#### BON À SAVOIR

SMACL Assurances propose également une assurance pour couvrir votre navigation de plaisance.

### Contrat Auto-collaborateurs (en complément ou en substitution)

La garantie Auto-collaborateurs est particulièrement recommandée dans le cas où les salariés ou les bénévoles utilisent leurs véhicules personnels (pour les besoins et dans l'intérêt exclusif de l'association). Elle a pour objet la couverture des dommages causés ou subis par leurs véhicules <sup>(1)</sup>.

#### Les de l'offre

- un contrat sans franchise ;
- une assurance tous risques <sup>(1)</sup> ;
- assistance et véhicule de remplacement pour les véhicules de  $\leq 3,5$  T <sup>(1)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

Un salarié de l'association parti en mission avec son véhicule personnel occasionne un accident de la circulation.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat





## **[Nous]** sommes à **[votre]** écoute



**05 49 34 29 30** (prix d'un appel local)  
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00  
et le vendredi de 8 h 30 à 17 h 00



**associations@smacl.fr**



**141, avenue Salvador-Allende**  
CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9



**Espace assuré**  
*smacl.fr*

**smacl.fr**



**SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros,  
entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224.

**SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605.

Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



01/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances.  
Photos : GettyImages.

**L'ASSURANCE DES TERRITOIRES**